



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tribunaux de commerce

Question écrite n° 63696

Texte de la question

Mme Marie-Odile Bouillé attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le projet de décret fixant la liste et le ressort des tribunaux maritimes commerciaux. Celui-ci prévoit de fixer le siège du tribunal maritime de chaque façade dans la ville du grand port maritime local, à l'instar de la Manche et de la Méditerranée. Pour la façade atlantique, il est prévu de créer deux tribunaux, l'un à Bordeaux et l'autre à Brest. Nantes est exclu de ce dispositif alors même que s'y trouvent un grand port maritime, un établissement supérieur d'enseignement maritime, et le siège de l'école de formation des administrateurs maritimes. Le projet de décret prévoit aussi le rattachement de la Vendée à la juridiction de Brest et non de Bordeaux, plus proche. Elle lui demande donc les motivations de ces choix et si elle entend prendre en compte les atouts de Nantes pour modifier le décret.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Odile Bouillé](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63696

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 septembre 2014](#), page 7531

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)